|  |  |
| --- | --- |
| MIN_Education_Nationale_Jeunesse_Sports_CMJN | Institut National de la Jeunesse  et de l’éducation populaire |

**Sélection du centre de ressources de l’Injep pour Injep Veille & Actus : Contrats d'apprentissage : 2 arrêtés**

[Arrêté du 29 septembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042393180) relatif aux modalités de prise en charge financière du cycle de formation en centre de formation d'apprentis pour les personnes sans contrat d'apprentissage - Journal officiel du 6 octobre 2020

L'opérateur de compétences mentionné à l'article 1er du décret du 24 août 2020 susvisé est l'opérateur de compétences des entreprises de proximité agréé par l'arrêté du 29 mars 2019 susvisé. En application de l'article 2 du décret du 24 août 2020 susvisé, sont transmises, de manière dématérialisée, à l'opérateur de compétences mentionné à l'article 1er, les informations suivantes :

1° La dénomination du centre de formation d'apprenti, son adresse, son numéro d'identification SIRET et son numéro d'Unité Administrative Immatriculée (UAI) ;

2° Les informations permettant d'identifier le bénéficiaire : nom et prénom, date et lieu de naissance, civilité et situation du bénéficiaire avant l'entrée dans ce cycle de formation, entre autre.

[Arrêté du 14 septembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042360533) portant modèle de convention tripartite de réduction ou d'allongement de la durée du contrat d'apprentissage – Journal officiel du 25 septembre 2020

L'arrêté du 14 septembre 2020 crée un modèle de convention tripartite de réduction ou d'allongement de la durée du contrat d'apprentissage. Le modèle de convention prévu à l'article L. 6222-7-1 du code du travail est fixé conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.